

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS MASCARA  
SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT  
DEPARTEMENT ACHAT ET LOGISTIQUE  
SERVICE ACHAT  
REF : AT/DO29/SDFS/DAL/SA/ 01 /2024

Date : 03 JAN. 2024

Monsieur le Directeur Opérationnel des Télécommunications de Mascara

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise Général Fiber IMESSAOUDENE LYES

**Objet** : Mise en demeure avant résiliation

J'ai le regret de vous demander dans un délai de (03) trois jours, une fois de plus de prendre vos dispositions nécessaires en vue de livraison des équipements de climatisation petites et Moyennes puissance relative le contrat n° 28/2023 du 06/11/2023 sous Bon de commande n° 104 du 26/11/2023

Algérie Télécom reste sans suite de votre part ce qui nous incombe un retard considérable.

Dans le cas où la livraison ne sera pas pris en charge dans les (03) trois jours calendaires à compter dès réception du présent avis, une résiliation sera prononcée par Algérie Télécom aux torts exclusifs de votre entreprise.

Directeur



BENAMINA Abdelkrim  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Mascara